

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNE DE DAMPIERRE LES CONFLANS

ARRETE MUNICIPAL

N°13/2023

PORTANT NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Maire de la Commune de DAMPIERRE LES CONFLANS

VU la procédure de désaffectation d'un chemin rural demande la nomination d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le déclassement du chemin rural dit « du Haut du Boulet »,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière, notamment les articles L161-10 et R. 141-4 à 9 ;

VU le code rural ;

VU la délibération du 8 juin 2023 autorisant M. le Maire à lancer l'enquête publique pour le déclassement du chemin rural dit « du Haut du Boulet » ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur René COLIN est nommé en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionné ci-dessus,

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une constatation auprès de Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Dampierre les Conflans le 12/09/2023

Le Maire,
JACQUEY Ghislain

